

CHAMPDENIERS

Le pôle jeunesse en bonne voie

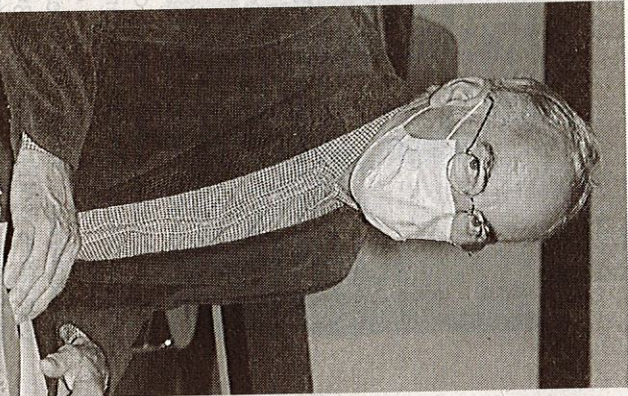
Réuni mardi dernier à la salle des fêtes de Champdeniers, le conseil communal de Val de Gâtine a notamment validé l'avant-projet du Pôle structurant de la jeunesse.

En premier lieu, il a été procédé à l'installation de nouveaux conseillers communaux, à savoir : Pierre Siraud, nouveau maire de La Chapelle-Bâton, et Ginette Morin, sa suppléante. Ainsi que Jacques Chauvière, premier adjoint de Youbé, en tant que conseiller communal suppléant en remplacement d'Angela Cleal, démissionnaire.

PÔLE JEUNESSE

Le conseil valide l'avant-projet, estimé à 179 000 € HT, établi par le maître d'œuvre, en vue de la création d'un espace accueil jeunesse à Champdeniers avec quatre conteneurs maritimes recyclés, ainsi que la poursuite des études pour la phase projet et le Dossier de consultation des entreprises (DCE).

« Sans remettre en cause ce projet », Guillaume Dumoulin, délégué de Champdeniers, s'interroge sur le fait « d'utiliser des conteneurs recyclés sans réellement connaître leurs contenus et utilisation antérieurs alors que la différence de prix pour des éléments neufs est minime ». Fabrice Frère, délégué d'Ardin, quant à lui s'inquiète sur « l'utilisation de ces caissons métalliques sans isolation notamment en période d'hiver ». Le président déclare « entendre ces



Pierre Siraud, le nouveau maire de La Chapelle-Bâton, a siégé à son premier conseil communal.

remarques et reste très vigilant sur les risques sanitaires pour les occupants. Nous allons déposer le permis de construire et voir pour une option en matière d'isolation ».

ECONOMIE

Après exposé de Francine Chausserey, vice-présidente à l'économie, le

conseil communal valide la vente d'une parcelle de la ZA de l'avenir de Coulonges-sur-l'Autize, sur laquelle se trouvent les restes de l'ancienne boîte de nuit, à un garage local. Cette décision semble satisfaisante vendeur et acheteur mais également Daniele Taverneau, maire de Coulonges, qui se félicite « de la disparition de cette friche à l'entrée de la localité ».

Le conseil valide également la vente d'une parcelle de la ZA de la Chabrandière de Mazères-en-Gâtine en vue de l'installation d'un paysagiste

PLAN PAYSAGE PÉTR

Ludovic Bire, maire et délégué communal de Saint-Georges-de-Notisné, est désigné représentant élu communal.

SICTOM

Le contrat proposé par la société Printerrea, d'une durée de cinq ans, pour la reprise des cartouches déposées en déchetterie est accepté.

PISCINE

Le conseil valide le Plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) établi avec le Cercle des nageurs de Niort et transmis à la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection

des populations en vue de l'ouverture de la piscine de Coulonges-sur-l'Autize prévue le 5 juillet.

JEUX ÉCOLES PUBLIQUES

Le président est autorisé à déposer une demande de subvention au titre du DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) dans le cadre du projet d'aménagement d'aires de jeux de cour dans les écoles de Mazères-en-Gâtine, Verruyes et Saint-Pardoux-Soutiers, pour un montant de 9 089,02 € sur la base d'une dépense éligible de 22 722,55 € HT.

TRAME VERTE, BLEUE ET NOIRE

Maryse Cathelineau, directrice des services, rappelle « la convention signée avec la Région pour le financement d'un plan d'actions menées par 10 communes partenaires et la communauté de communes. La commune de Saint-Maixent-de-Beugné n'ayant pas décollé, demande l'autorisation de désengager de ce programme et de le transférer à la commune de Saint-Lours ». Le conseil donne son accord et autorise le remboursement des 1 600 € versés par la commune de Saint-Maixent-de-Beugné et la signature de la convention avec Saint-Lours.